

Le Grand marais de la Queue à Blangy-Tronville

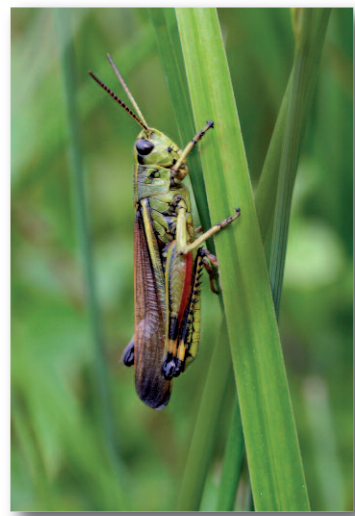
C'est en 1987, sous l'impulsion de naturalistes locaux et par la volonté de la commune, que le Grand Marais de la Queue obtient un classement en Arrêté de Protection de Biotope. La commune confie la gestion de cet espace naturel de 15 hectares au Conservatoire d'espaces naturels de Picardie en 1990. Dès 1993, des travaux de gestion écologique sont mis en œuvre pour restaurer, entretenir et préserver les milieux naturels et maintenir une grande diversité d'espèces.

La tourbière alcaline

L'accumulation des débris de végétaux dans un milieu constamment saturé en eau a progressivement formé la tourbe par une dégradation lente et incomplète de ces débris. La nappe phréatique calcaire du plateau alimente en permanence par ses sources le fond de vallée avec une eau de fait riche en carbonate de calcium. Cette caractéristique des eaux est à l'origine de la végétation spontanée qui occupe le marais et la tourbière dite alcaline que l'on rencontre ici. Le bon fonctionnement de la tourbière et sa préservation dépendent de son bon fonctionnement hydrologique.



L'Utriciaire commune



Le Criquet ensanglanté



Le pâturage par des vaches de race "Nantaise" permet d'entretenir les prairies humides. Les marais gérés par le Conservatoire tout au long de la vallée de la Somme, se prêtent bien au pâturage par ces "Nantaises" adaptées aux zones humides. Menacée d'extinction à la fin des années 1980, la race est aujourd'hui sauvée.

Un espace protégé très riche

Le patrimoine naturel remarquable du marais fait l'objet d'une gestion adaptée prenant en compte les différents usages. Les espaces sont entretenus à une fréquence variable, avec pour objectif le maintien d'une diversité de milieux naturels. Une station d'orchidée rare telle que le Liparis de Lœsel est fauchée tous les ans alors que certains tremblants abritant la Renoncule Grande Douve ne le sont qu'une fois tous les 5 à 10 ans. Certains fourrés spontanés de saules n'ont subi aucune intervention. Ainsi, entre terre et eau, on dénombre plus d'une trentaine d'espèces d'oiseaux nicheurs, comme le Grèbe huppé, le Canard colvert ou la Foulque macroule. 33 espèces de libellules, 220 espèces de plantes, dont 9 sont protégées par la Loi, 14 espèces de poissons, 58 espèces de mousses témoignent d'une belle diversité des milieux naturels.

Le Rotengle apprécie les eaux calmes avec de la végétation. Omnivore, c'est aussi le plus "végétarien" de nos poissons d'eau douce!



Les étangs accueillent de nombreux oiseaux d'eau comme ce couple de canards Colvert, ou encore le Grèbe huppé, la Foulque macroule, la Poule d'eau... 30 espèces d'oiseaux nicheurs y sont recensées!

Invitation à la promenade

Partez à la découverte du site en empruntant le sentier balisé. Un guide de découverte est disponible (Mairie, site internet du Conservatoire).



Une multitude d'usages !

La gestion du marais est le fruit de la concertation entre les usagers (pêcheurs, chasseurs, éleveurs), la commune et le Conservatoire. Tous les deux ans, un chantier nature ouvert à tous les publics est aussi organisé pour permettre à chacun de participer concrètement à la gestion du site. Par le biais de conventions de partenariat, des collaborations sont nouées avec des éleveurs pour entretenir les prairies humides naturelles.

Une fleur
d'Epipactis
des marais



Une attention constante de chacun !



Cet espace naturel est protégé par Arrêté Préfectoral depuis le 01/06/1987. En particulier sont interdits : la destruction, l'altération ou la dégradation des habitats naturels ou des habitats d'espèces. La nature est accueillante, respectons-la !

Il est conseillé de :

- Rester sur les chemins ;
- Tenir les chiens en laisse ;
- Observer les animaux à distance et ne pas cueillir les plantes ;
- Respecter la propreté des lieux et les équipements ;
- Ne pas introduire d'espèces végétales et animales.

Attention, restez sur le sentier car les tremblants au sol mouvant peuvent être dangereux.

Le marais est chassé : évitez donc la période de chasse du dernier week-end d'août jusque fin février.

La circulation d'engins motorisés sur le site est interdite par arrêté municipal. Pour tout renseignement sur le site, merci de contacter la commune ou le gestionnaire : Conservatoire d'espaces naturels de Picardie : Tél. 03 22 89 63 96 / www.conservatoirepicardie.org Rejoignez le Conservatoire et adhérez en ligne : www.conservatoirepicardie.org/adherer Les Conservatoires d'espaces naturels des Hauts-de-France sont membres du réseau national des Conservatoires d'espaces naturels.